



Procès-verbal de la

Séance plénière du Conseil général

Mardi 28 mars 2023 à 20h00

Lieu : Salle de la Morge, Châteauneuf
Présences : 26 conseillers généraux (voir liste) / 9 conseillers communaux
Excusés : Güller Ueli, Monod Charlotte
Absent : Roh Chloé

M. Jean-Daniel Vergères ouvre la séance à 20h00. Il salue l'Assemblée, les représentants du bureau BEG SA et passe à l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.
2. Falaises de Derborence : présentation.
3. Valeurs locatives : présentation de l'Exécutif.
4. Demande d'un crédit d'engagement concernant le vignoble en terrasse.
5. Interpellation : Y a-t-il un médecin généraliste dans la salle ?
6. Question : Cadeaux et invitations.
7. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Falaises de Derborence : présentation

En préambule, une présentation des cartes de dangers géologiques est effectuée par M. Digoud. L'étude de ces cartes a débuté en 2018. Ces cartes sont actuellement en main du canton pour validation et seront ensuite transmises à la commune pour une mise à l'enquête.

Sont ensuite présentés les différents sites de surveillance, au moyen de schémas et illustrations. Il est rappelé qu'une mesure est en cours, à savoir : la fermeture d'un sentier pédestre. Les enjeux liés au site de Derborence sont notamment : la zone mayens, l'alpage du Vosé, la route d'accès et les infrastructures de la société Lizerne et Morge SA. Le coût de ces mesures est présenté au Conseil général.

Plusieurs questions concernant entre autres le subventionnement des mesures clôturent cette présentation.

3. Valeurs locatives : présentation de l'Exécutif

M. Gautier Moulin rappelle le principe de la valeur locative. Il fait également l'historique de la démarche, à savoir : initialisation du projet (15.10.2021), décision du Conseil municipal (12.05.2022), avis de la commission d'estimation (20.05.2022), validation du Service cantonal des contributions (13.06.2022) et validation du Conseil municipal (24.11.2022).



Les objectifs suivants sont visés :

- Respecter l'égalité devant l'impôt prescrit (propriétaires / locataires).
- Mettre en conformité les valeurs avec le marché actuel (évolution depuis 1987).
- Encourager la rénovation énergétique (charges fiscalement déductibles).
- Créer de nouvelles ressources financières disponibles également pour développer une politique énergétique à l'échelle communale.

M. Gautier Moulin présente la table entrée en vigueur et montre un exemple chiffré. Il présente également le processus mis en place pour informer la population.

4. Demande d'un crédit d'engagement concernant le vignoble en terrasse

Mme Kathleen Rossier Moll, présidente de la COGES, introduit cette demande en rappelant que le vignoble doit être entretenu et que cela représente un coût.

Mme Angela Arce passe en revue les questions posées par la COGES en détaillant les réponses figurant au rapport y relatif.

La COGES ajoute qu'une attention particulière doit être portée à la gestion des liquidités. Ceci du fait que le mode de facturation aux propriétaires prévoit que la Municipalité avance l'intégralité des frais avant de facturer la part incombant auxdits propriétaires.

La COGES recommande aussi à la Municipalité de procéder à un état des lieux du vignoble contheysan et de mettre en évidence les secteurs dont les parcelles nécessitent un remaniement.

Le crédit d'engagement de CHF 14'100'000 réparti sur les années 2023 à 2029 est accepté à l'unanimité des membres présents. M. Dany Jollien, Conseiller communal en charge des infrastructures et des équipements, remercie le Conseil général pour sa confiance.

5. Interpellation : Y a-t-il un médecin généraliste dans la salle ?

Mme Corinne Roh, Conseillère communale en charge de la santé, apporte les réponses soulevées via cette interpellation, à savoir que :

- L'ouverture d'un cabinet regroupant plusieurs médecins à la rue du Collège 30 est imminente (juin 2023).
- L'ouverture de la maison de la santé prévue à Vétroz devrait intervenir courant 2025.
- Six médecins exercent actuellement à Conthey et quatre à Vétroz.
- Trois médecins ne prennent pas de nouveau patients.
- Le délai de prise en charge ne peut être donné, car cela dépend des urgences.

Il est précisé que des mesures imminentes devraient également être prises par le canton. Le futur centre médical Conthey souhaite prendre part à ces mesures via la prise en charge de gardes.

M. Gérald Nanchen remercie Mme Corinne Roh pour ces précisions et relève les besoins relatifs notamment au vieillissement de la population.



6. Question : Cadeaux et invitations

M. Gérald Nanchen, auteur de la question, tient à préciser que sa volonté n'est pas de faire une chasse aux sorcières. Il s'explique en faisant l'historique de différents cas relevés dans la presse et en présentant les pratiques au sein de l'Etat du Valais. Il relève qu'une enquête en lien avec différents soupçons a été ouverte par le Ministère public.

M. Christophe Germanier indique que le Conseil municipal est organisé selon le RCO (Règlement Communal d'Organisation). Il précise qu'aucune directive en lien avec l'acceptation de cadeaux n'est en vigueur. Selon l'appréciation de l'Exécutif, l'élaboration d'une telle directive n'est actuellement pas jugée nécessaire.

M. Christophe Germanier explique que la prestation la plus importante dont bénéficient les membres de l'Exécutif est le voyage, chaque deux ans, du Conseil communal. Il explique aussi qu'un abonnement de ski (Magic Pass) et une place de parc sont mis à disposition de la commune. Il explique, pour ce dernier cas, que ceci découle d'un prêt convertible et qu'il s'agit d'une contre-prestation. De plus, les bonnes relations entretenues avec Télé Anzère permettent des avantages pour les élèves contheysans.

M. Christophe Germanier et M. Gérald Bianco relèvent également l'implication des élus communaux au niveau de leur charge de travail et au niveau des sollicitations des sociétés locales, par exemple.

Il est répondu, à une question de M. Stéphane Marquis, que les divers jetons de présences et indemnités en lien avec la participation des élus communaux aux différents Comités d'associations et Conseils d'administration sont remboursés à la commune.

Une réponse écrite est demandée par M. Gérald Nanchen.

7. Informations de la Municipalité

- Foyer Haut-de-Cry : M. Christophe Germanier relate la situation économique difficile du Foyer Haut-de-Cry. Ceci en raison des récents travaux de rénovation et de l'épidémie de Covid. Une présentation à ce sujet figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.
- Règlement des eaux : Les Règlements des eaux potables et eaux usées ont été homologués.
- Règlement sur les déchets : À la suite d'un recours, la notion de « surfaces de production » doit être précisée. Cette précision sera également traitée lors de la prochaine séance plénière.
- Nurserie – crèche : Le demande d'un crédit d'engagement est reportée. Ceci faisant suite à un réexamen des budgets. Une nouvelle présentation aura lieu en juin et le crédit d'engagement sera soumis au Législatif en octobre prochain.
- Loi sur les dangers naturels : Un changement de loi implique des modifications au niveau des responsabilités face aux dangers naturels. Un fascicule y relatif est en cours de préparation et sera transmis à la population durant l'année 2023.
- Gastrovert : La pose des containers est terminée et le service est disponible.
- Question mobilité douce : Une précision est apportée pour donner suite à la question de M. Damien Fumeaux en lien avec la mobilité douce, à savoir que l'article 10 du Règlement concernant l'octroi de subventions diverses en vertu de la loi sur l'instruction publique (400.100) précise que l'administration communale est tenue d'organiser le transport gratuit des élèves ayant une marche de plus d'une demi-heure pour se rendre à l'école.
- Foyer Haut-de-Cry : Les 30 ans du foyer Haut-de-Cry seront célébrés officiellement le 26.08.2023.



8. Divers

M. Jean-Daniel Vergères fait l'état des lieux des effectifs du Conseil général. Deux démissions ont été enregistrées depuis la dernière séance plénière, à savoir : Sébastien Fournier (raisons professionnelles) et M. Julien Fournier (changement de domicile). M. Jean-Daniel Vergères soumet le remplacement, au sein de la COGES, de M. Julien Fournier par Mme Elizabeth Bitschnau. Cette proposition est acceptée à l'unanimité

M. Jean-Daniel Vergères indique également que le Règlement du Conseil général sera soumis au vote en deuxième lecture lors de la séance d'octobre prochain. Un délai au 30 avril 2023 est donné pour le dépôt des amendements.

Annexes :

- Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.
- Rapport de la COGES concernant la demande d'un crédit d'engagement relatif au maintien du vignoble en terrasse.
- Interpellation : Y a-t-il un médecin généraliste dans la salle.
- Question : Cadeaux et invitations.

Conthey, le 28 mars 2023

Le Président du Conseil général

Jean-Daniel Vergères

Le secrétaire du Conseil général

Josué Coudray